

PROCÉDURE DE PAIEMENT DE COTISATION

« MICROBRASSERIE DU QUÉBEC » MEMBRE AMBQ 2021-22

Votre adhésion membre est effective du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022.

Merci pour votre adhésion à notre association pour l'année 2021-22.

Bien vouloir attendre la réception de votre facture avant de faire le paiement.

FRAIS DE COTISATION ANNUELLE 2021-22 POUR MEMBRE « MICROBRASSERIE DU QUÉBEC »

Frais de cotisation fixe	\$ 1 000,00 + tx	Rabais applicable aux 2 types de cotisation (fixe et variable) en fonction du volume d'hectolitres déclarés.
Frais de cotisation variable*	\$ 0,25/hectolitre + tx	
Plafond à \$ 15 000 pour la cotisation variable		

(Voir le tableau ci-bas pour les détails.)

*La cotisation variable est calculée selon le nombre d'hectolitres produits et déclarés (fournis) au Québec par votre microbrasserie au cours de l'année civile précédente (période de référence: 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020). Tout est mis en œuvre afin d'assurer la confidentialité des données que vous nous fournissez.

ADHÉSION 2021-2022					
COTISATION ANNUELLE FIXE	COTISATION ANNUELLE VARIABLE	HECTOLITRES DÉCLARÉS	RABAIS APPLICABLE SUR LA COTISATION (SELON LES HECTOLITRES DÉCLARÉS)	COTISATION FIXE APRÈS RABAIS	COTISATION VARIABLE APRÈS RABAIS
1 000 \$	0,25 \$ / HL	0 à 500 HL	= 75 % de rabais →	250 \$	0,0625 \$ / HL
		501 à 1000 HL	= 50 % de rabais →	500 \$	0,125 \$ / HL
		1001 à 1500 HL	= 25 % de rabais →	750 \$	0,1875 \$ / HL
		1501 HL et +	= 0 % de rabais →	1 000 \$	0,25 \$ / HL

OPTIONS DE PAIEMENT POUR MEMBRE « MICROBRASSERIE DU QUÉBEC »

Cette année, l'AMBQ permet aux membres « Microbrasserie du Québec » de payer la cotisation annuelle selon 2 options de paiement. Vous serez facturé selon l'option cochée dans votre formulaire d'adhésion 2021-22 (page 2 du formulaire).

• OPTION 1 : Paiement complet en 1 versement

30 jours après réception de la facture OU postdaté au 1^{er} Septembre 2021

• OPTION 2 : Paiement en 2 versements

Cotisation annuelle divisée en 2 versements égaux payables aux dates suivantes :

1^{er} Septembre 2021 et 1^{er} Décembre 2021

Facture	Dates de facturation	Montants facturés	Dates de paiement requis
Facture #1	Après réception et traitement de votre formulaire d'adhésion (Formulaire reçu avant le 1 ^{er} Octobre 2021)	50% de votre cotisation totale + taxes (cotisations fixe & variable)	1 ^{er} Septembre 2021 ou 30 jours
Facture #2	1 ^{er} Novembre 2021	50% de votre cotisation totale + taxes (cotisations fixe & variable)	1 ^{er} Décembre 2021

L'option en 2 versements est valide seulement pour les adhésions reçues et traitées AVANT le 1^{er} Octobre 2021. Toutes les demandes reçues après cette date devront effectuer le paiement complet de leur cotisation en un versement 30 jours après réception de la facture.

Pour le paiement de votre cotisation annuelle, bien vouloir utiliser l'une des 2 méthodes de paiement détaillées à la page 2.



MÉTHODES DE PAIEMENT & COORDONNÉES

Voici les 2 méthodes acceptées pour effectuer votre paiement :

#1 : PAIEMENT PAR CHÈQUE

Libellez votre chèque au nom de : **L'Association des Microbrasseries du Québec**
Faites-le parvenir à l'adresse suivante : **AMBQ – Service administratif**
201-167, rue Fleury Ouest
Montréal, QC, H3L 1T6

#2 : PAIEMENT PAR TRANSFERT BANCAIRE

Utilisez les coordonnées bancaires de l'AMBQ pour faire vos transferts de fonds.
IMPORTANT : Vous devez inscrire le nom de votre microbrasserie ou de votre entreprise comme indiqué dans votre formulaire d'adhésion OU nous acheminer une preuve de paiement afin qu'il soit possible d'effectuer la conciliation.

Banque du bénéficiaire / Beneficiary's bank	CAISSE CENTRALE DESJARDINS, Montréal, Canada
BIC code / SWIFT	CCDQCAMM
Numéro d'identification de la succursale (caisse) / Beneficiary's branch ID	CC081592276 Institution (3), Transit/Branch (5)
Numéro de compte du bénéficiaire / Beneficiary's account number	0815922760332239 0, Institution (3), Transit/Branch (5), Compte/Account (7)
Nom complet du bénéficiaire / Beneficiary's complete name	ASSOCIATION DES MICROBRASSERIES DU QUÉBEC
Adresse complète du bénéficiaire / Beneficiary's complete address	5262 Boulevard Wilfrid-Hamel, Local 112, Québec, G2E 2G9

Les coordonnées bancaires et celles du bénéficiaire doivent être complètes afin de déposer les fonds et éviter qu'ils soient retournés à l'expéditeur, moins les frais de traitement.

Les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés pour le paiement des cotisations membres AMBQ.

Pour rejoindre l'équipe comptable de l'AMBQ, vous pouvez communiquer avec Dominic Forgues-Turgeon à : dforgues@moncomptable.com ou 514-381-7017 #110.

Nous sommes conscients que certains subissent de façon plus importante les conséquences de la pandémie. Si vous éprouvez des difficultés pour respecter les délais de paiement prescrits, bien vouloir nous en informer dès que possible. L'AMBQ est disposée à prendre certaines mesures pour faciliter le paiement des frais de cotisation de ses membres. Bien vouloir écrire à Julie Rodrigue à administration@ambq.ca. Nous communiquerons ensuite avec vous.

TPS/GST (5%): 1142209528 / TVQ/QST (9,975%): 1023865048

